

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 19 JANVIER 2015 A 9H00

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze et le 19 janvier à 9h00, les membres du Conseil Municipal de Venanson, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de VENANSON, sous la présidence de Monsieur Claude GUIGO, Maire.

### **Présents :**

MM. Claude GUIGO, ARQUISCHE Pierrette, BELTRAMONE Désiré, EYMOND Françoise, GUYOT Liliane, LECLERCQ Didier, LORE Loetitia, MIRON Antoine, MOURMANS Jean-Marc, ~~PLENT Christian, VIALE Josiane~~

**Procurations :** Josiane VIALE à Pierrette ARQUISCHE, Christian PLENT à Loetitia LORE

**Secrétaire de séance :** Claude GUIGO

**Public :** 7 personnes

Monsieur le Maire ouvre la séance en réitérant ses meilleurs vœux pour 2015 et en souhaitant la bienvenue à deux personnes assistant pour la première fois à un conseil municipal.

Il précise que le budget de la commune sera voté aux alentours du 20 mars, date légale. Il en profite pour rappeler que la dotation globale de fonctionnement ne cessera de baisser. En effet, l'État doit réaliser 1 milliard d'économie à partir de 2015, sur trois années. Cette mesure est une atteinte à l'intégrité des communes dans le cadre de leur fonctionnement.

Il précise par ailleurs, que le compte administratif 2014, fait apparaître un excédent d'environ 60 000 €uros. Il reste toutefois quelques chiffres à affiner.

Il remercie ensuite les élus qui ont soumis une liste des travaux à réaliser dans le cadre des propositions budgétaires pour 2015. A ce propos, Monsieur le Maire informe qu'il programmera prochainement avec tous les élus, des réunions relatives au budget prévisionnel 2015, en vue d'organiser les priorités sur les investissements ; il est à noter que les habitants seront questionnés sur ces projets, quartier par quartier.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture du procès verbal du conseil municipal du 10 octobre 2014. Celui-ci n'est pas approuvé car Madame LORE souhaite que les arguments justifiant l'horaire des conseils municipaux soient tous retranscrits. Le procès verbal sera donc représenté à la prochaine séance du conseil municipal en tenant compte de ces corrections.

Monsieur le Maire informe que suite à la demande de l'association commune de chasse, il a été décidé de mettre à sa disposition, un local à la Maison d'Eugène afin que les membres puissent se réunir et entreposer ses archives.

En contrepartie, l'association devra s'acquitter d'un loyer annuel de 350 €uros ; une convention est préparée en ce sens.

Il rappelle toutefois que ce local est rempli de livres et qu'un tri serait nécessaire.

En ce qui concerne l'auberge communale, une solution non pérenne pour une réouverture la saison prochaine, pourrait être trouvée. Plusieurs demandes ont été reçues en mairie.

Monsieur le Maire fait savoir qu'un nouveau plan de financement va être établi et que son souhait est que les travaux soient lancés dans le courant de l'hiver 2015 pour une réception au mois de septembre 2016, mais cela dépendra du financement proposé.

Pour ce qui est du champ photovoltaïque, Monsieur le Maire informe que la commune bénéficie de l'appui de la préfecture et que le lancement de l'appel d'offres pourrait avoir lieu fin janvier.

Il évoque également les demandes de subventions présentées par les associations et précise que malgré de nombreux rappels, le comité des fêtes n'a pas fourni son RIB.

Dans le cadre du dossier du gîte de la grange du lavoir, le Maire fait savoir que la réception des travaux aura lieu la semaine du 19 au 25 janvier 2015.

Madame LORE revient sur la décision qui a été prise d'organiser les conseils municipaux en semaine, le matin et rappelle qu'il est difficile aux personnes qui travaillent, d'assister à ces réunions telles qu'elles sont programmées.

Monsieur le Maire précise que ce choix a été fait et adopté par le plus grand nombre et rappelle qu'il ne souhaite plus organiser les conseils municipaux le samedi matin car d'une la mairie est maintenant fermée et de deux, il ne souhaite pas inutilement payer des heures supplémentaires à la secrétaire de mairie. Il évoque le fait qu'il est possible d'adopter un règlement intérieur pour régler définitivement ces questions.

Monsieur souhaite clore cette question et pense que depuis le début du mandat, les réunions se font en concertation avec l'ensemble du conseil municipal.

Madame LORE dément ses propos et évoque le fait que la minorité que son groupe représente, est exclut de certaines réunions.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas d'opposition sur les dossiers mais qu'il a parfois la nécessité de travailler seul avec ses adjoints. Il proposera des séances de travail afin que les dossiers soient étudiés de manière collégiale comme Le choix des travaux à intégrer lors du budget 2015.

### DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget communal de l'exercice 2014.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60621 : Combustibles	300.00 €	
D 60622 : Carburants	400.00 €	
D 60623 : Alimentation	110.00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charge à caractère général</b>	<b>810.00 €</b>	
D 73921 : Reversement sur le FNGIR		10.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>		<b>10.00 €</b>
D 2111 : Terrains nus	7 000.00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>7 000.00 €</b>	
D 2313 : Immos en cours-constructions		7 000.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>7 000.00 €</b>
D 673 : Titres annulés (exerc. Antérieurs)		800.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>800.00 €</b>

**Voté à l'unanimité.**

## MOTION CONTRE LE TRANSFERT AU SECTEUR PRIVE DE LA MAJORITÉ DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ DES AÉROPORTS DE LA COTE D'AZUR

---

Monsieur le Maire informe les membres que le projet de loi Macron est dangereux et risque de déstabiliser les professions libérales en ouvrant un marché plus large, la généralisation des transports en bus en vue de permettre un trafic plus fluide et réduire ainsi, la pollution.

Il affirme que la gestion privée de l'aéroport de Nice n'est pas souhaitée, car celle-ci est prédominante pour la poursuite du développement. Il souhaite donc que la motion présentée par Monsieur ESTROSI soit soutenue afin de s'opposer à ce transfert vers des capitaux privés. Un référendum organisé par la ville de Nice, aura lieu en février prochain.

Madame LORE soutient le fait que l'aéroport doit rester « chez nous ». Monsieur BELTRAMONE souhaite savoir pourquoi Venanson n'est pas associé à ce référendum. Monsieur lui répond que la décision d'organiser ce référendum n'a pas été entérinée par le Préfet.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la motion contre le transfert au secteur privé de la majorité du capital de la société Aéroports de la Côte d'Azur, présentée par Monsieur Christian ESTROSI.

**Considérant** le projet de loi pour « la croissance et l'activité » présenté en Conseil des ministres le 10 décembre 2014, par Monsieur Emmanuel MACRON Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, et qui sera débattu au Parlement au début de l'année 2015,

**Considérant** que l'article 67 (Titre II, Chapitre 2, Section 3) de ce projet de loi prévoit que « *Le transfert au secteur privé d'une participation majoritaire au capital de la société Aéroports de la Côte d'Azur est autorisé*»,

**Considérant** que le Ministre souhaite désengager l'Etat de la société gestionnaire des aéroports de la Côte d'Azur,

**Considérant** que depuis 2008, l'Etat est l'actionnaire principal, à hauteur de 60% de la société Aéroports de la Côte d'Azur (ACA : Nice Côte d'Azur et Cannes Mandelieu),

**Considérant** que le reste du capital est entièrement détenu par des fonds publics, 25% pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale et Métropolitaine Nice Côte d'Azur, 5% pour la région PACA, 5% pour le Conseil Général des Alpes-Maritimes, 5% pour la Métropole,

**Considérant** que l'aéroport Nice Côte d'Azur deuxième plateforme aéroportuaire de France et premier aéroport international après Paris, compte 11,5 millions de passagers chaque année,

**Considérant** que nous disposons du 2<sup>ème</sup> aéroport de France à moins de 45 minutes de Venanson,

**Considérant** la forte fréquentation touristique, la renommée mondiale, le positionnement international de la Côte d'Azur, ses grands événements culturels et sportifs,

**Considérant** que contrairement à ce que l'État considère, l'aéroport Nice Côte d'Azur est incontestablement stratégique pour l'attractivité du territoire azuréen et même au-delà pour les relations avec la Principauté de Monaco et la Ligurie ;

**Considérant** que l'aéroport Nice Côte d'Azur représente un outil d'aménagement du territoire, au Cœur de l'Opération d'Intérêt National de la Plaine du Var « Eco-Vallée », dans la gestion duquel la puissance publique doit garder la maîtrise,

**Considérant** que l'aéroport Nice Côte d'Azur est particulièrement bien géré par la société « Aéroports de la Côte d'Azur », avec un chiffre d'affaires en 2013 de 222,6 millions d'euros, et une hausse constante du trafic (+3,3% en 2013),

**Considérant** que l'aéroport Nice Côte d'Azur compte 580 emplois directs et plus de 5.000 emplois indirects dans le département des Alpes-Maritimes,

**Considérant** que des capitaux étrangers pourraient prendre le contrôle de l'aéroport Nice Côte d'Azur, comme cela va être le cas pour celui de Toulouse-Blagnac, avec l'offre d'investisseurs chinois pour le rachat de la participation de l'Etat dans le capital de cet aéroport,

**Considérant** que paradoxalement le Gouvernement affiche, dans le même temps, l'ambition de faire de la France la première destination touristique au monde, tant en nombre de visiteurs que de recettes,

**Considérant** que la desserte aérienne française est concentrée sur les aéroports parisiens (90 millions de passagers), loin devant celui de Nice Côte d'Azur (11,5 millions de passagers) ou de Lyon Saint-Exupéry (8,5 millions de passagers),

**Considérant** qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle en Europe, où le trafic est équilibré dans les grandes métropoles, ainsi en Espagne, Madrid enregistre 39,5 millions de passagers, Barcelone 35 millions, Palma 23 millions, et en Italie, Rome dénombre 41 millions de passagers et Milan 36 millions,

**Considérant** que l'amélioration de la qualité de la desserte aérienne de l'aéroport Nice Côte d'Azur est indispensable pour la croissance du territoire métropolitain et azuréen,

**Considérant** que la société gestionnaire des aéroports Nice Côte d'Azur demande l'ouverture des droits de trafic pour desservir directement plus de destinations et répondre ainsi à la forte attractivité d'un territoire mondialement reconnu qui vit une véritable mutation économique,

**En conséquence, il est proposé que le Conseil Municipal de Venanson :**

1. S'oppose au transfert au secteur privé de la majorité du capital de la Société Aéroports de la Côte d'Azur prévue par le projet de loi pour la croissance et l'activité,
2. Refuse de laisser brader l'aéroport Nice Côte d'Azur et refuse de laisser notre aéroport être transformé en hub régional pour compagnies low cost,
3. Demande au Gouvernement que la puissance publique reste majoritaire à l'actionnariat,
4. Apporte son soutien à l'initiative du Maire de Nice d'organiser, sur la base de l'article L.1112-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, une consultation de la population de la Ville de Nice,
5. Invite le Gouvernement à ouvrir les droits de trafic à l'aéroport Nice Côte d'Azur pour créer des richesses et des emplois au bénéfice de notre territoire.

**Voté à l'unanimité.**

#### **ÉTUDE SUR LA RÉÉVALUATION DES LOYERS DES GARAGES**

Monsieur le Maire informe les membres présents que dans l'objectif de respecter l'obligation d'égalité devant une charge publique, il souhaite que les loyers des garages communaux soient réévalués lorsqu'un garage se libèrera, car certains sont utilisés à des fins commerciales pour un loyer dérisoire (30 €/mois). Cela sera fait comme suit :

#### **GARAGES ROUTE DE LA FORET**

NOMS	GARAGES	LOYER ACTUEL ANNUEL	MENSUEL	AUGMENTATION IRL POUR 2015	NOUVELLE PROPOSITION
COMMUNE	N° 1	Gracieux			
XXXXXXXXXXXXXXXX	N° 2	1 144 €/an	95.33 €	95.77 €/ Mois	160.00 €
Daniel LAUGIER	N° 3	450 €/an	37.50 €	37.67 €/mois	80.00 €
NOMS	GARAGES	LOYER ACTUEL ANNUEL	MENSUEL	AUGMENTATION IRL POUR 2015	NOUVELLE PROPOSITION
Antoine MIRON	N° 4	464 €/an	38.66 €	38.84 €/mois	80.00 €
M. Claude GIORCELLI	N° 5	464 €/an	38.66 €	38.84 €/mois	80.00 €
Thierry BLONDEAU	N° 6	450 €/an	37.50 €	37.67 €/mois	80.00 €
M. Alain MUGNAÏNI	N° 7	464 €/an	38.66 €	38.84 €/mois	80.00 €

#### **GARAGES GITES DU LAVOIR**

NOMS	GARAGES	LOYER PRÉVU	NOUVELLE PROPOSITION
VIALE G.	N° 1	100 €/Mois	80.00 €
XXXXXXXXXXXXXXXX	N° 1	100 €/Mois	80.00 €

**Voté à la majorité et abstention de Madame LORE qui va se renseigner sur les prix du marché.**

## **INFORMATION SUR LE LANCEMENT DE L'ENQUÊTE SUR LE SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT**

---

Monsieur le Maire informe les membres qu'une enquête publique relative au projet de zonage et d'assainissement de la commune de Venanson aura lieu du 2 février au 2 mars 2015 inclus.

Il rappelle que cette opération consisterait à mettre en place le traitement des eaux usées de notre commune car les égouts se déversent sur les deux côtés et cela est interdit depuis 2012. Il s'agit aussi de créer une station d'épuration biologique et de requalifier les eaux usées en repoussant les deux points de déjection jusqu'au quartier des Granges. Cela permettra de supprimer le réseau individuel qui n'est plus aux normes de la partie haute du Fournas entre la Route du Relais et la route de la Forêt pour un budget total de 1.5 millions d'euros pris en charge entièrement par la métropole.

Madame LORE demande des précisions sur les eaux pluviales place de la Fontaine. Elle craint des problèmes de pollution sur le canal d'arrosage car le lavoir sert à nettoyer diverses choses qui rendent l'eau souillée et ne permet plus l'arrosage des jardins potagers.

Monsieur le Maire souhaite qu'une information à la population soit faite afin de la sensibiliser. Par ailleurs, il précise qu'une étude est actuellement en cours par son adjoint aux travaux, afin de revoir le système d'irrigation. En effet, plus de 70 % des personnes n'utilisent plus les canaux et celles qui cultivent, le font via l'eau potable.

Il convie la population et les élus à se mobiliser et porter sur le registre destiné à cet effet, les remarques pouvant aider à l'élaboration de ce projet.

**Voté à l'unanimité.**

## **PARTENARIAT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR LA SAUVEGARDE DES VACHERIES DES MURANS**

---

Monsieur le Maire informe les membres des travaux seraient à réaliser aux vacheries des Murans, afin de sauvegarder ce patrimoine communal car les toitures sont en mauvais état et il est nécessaire de sauvegarder les deux bâtiments.

Un contact a été pris avec la Fondation du Patrimoine pour solliciter une aide financière.

Il rappelle que cette aide serait un abondement au montant récolté par le lancement d'une souscription auprès de particuliers ou d'entreprises à condition que la dite souscription soit au moins égale à 5 % du montant des travaux.

Cette souscription bénéficie d'avantages fiscaux pour les particuliers et les entreprises.

Une plaquette explicative sensibilisera la population à cette action.

Dans cette opération, la commune bénéficiera du soutien de Force 06 qui aménagerait le paysage immédiat des vacheries, par un abreuvoir et un captage d'eau, par la création ultérieurement d'une piste DFCI ainsi que l'ONF, par une coupe de bois.

Ces travaux de réhabilitation pourraient être établis en trois phases. Un dossier complet sera mis à la disposition des élus prochainement.

Madame LORE demande la finalité d'un tel chantier.

Monsieur le Maire informe qu'il a engagé des contacts avec une équipe de chercheurs de l'université de Nice en vue d'engager une étude sur la revalorisation pour objet touristique d'itinérance avec plusieurs des vallées Tinée et Vésubie. Visites qui pourraient être organisées avec des associations.

Il informe également qu'il a reçu le concours de Monsieur Guillaume UZIEL (stagiaire au Greta), qui a réalisé les plans et relevés ayant permis la mise en route de ce projet.

Monsieur le Maire informe également qu'une étude identique est prévue et portant sur la cabane de la Chabanette en partenariat notamment avec la société communale de chasse de Venanson.

Il poursuit avec l'information suivante que la cabane forestière au Libaret, serait occupée cet été par les bûcherons.

**Voté à l'unanimité.**

## **PARTENARIAT AVEC SCAH NICE**

---

*Rapporteur : Liliane GUYOT*

Elle informe les membres qu'il y a lieu d'adhérer avec la société S.C.A.H. Nice (société d'horticulture) et signer une convention pour une année à renouveler, pour la mise en œuvre, en cohérence avec les orientations politiques du village, telles que :

- Détermination des variétés de fruitiers en place et légumes anciens et leur préservation
- Restructuration de un à deux vieux pommiers, afin de servir d'exemple aux volontaires de Venanson pour qu'ils restructurent eux-mêmes d'autres arbres,
- Informations données aux volontaires sur la culture, la plantation, les soins à apporter aux pommiers pour espérer avoir des fruits sains et nombreux,
- Greffe de jeunes porte-greffe puis plantation sur la commune,
- Journée d'animation potagère-plants et semences,
- Journée autour des fruits.

Le montant de l'adhésion s'élève à 45 € l'an. La participation de l'association sera bénévole et l'administration s'engage à financer 4 allers-retours en défraiement sur la base de 0.35 € par km.

**Voté à l'unanimité.**

## **DEMANDE DE SUBVENTION COUPE DE BOIS 2015**

---

Monsieur le Maire rappelle qu'une coupe de bois est prévue au massif du Libaret, sur 3 ans et portant sur 12 000 m<sup>3</sup>. Celle-ci aura lieu en partenariat avec Saint Martin Vésubie via un protocole conventionnel, autorisant l'arrivée du câble prévu à la déchetterie, afin de récupérer le bois extrait de la forêt venansonnaise. Ce câble porteur de 1.2 km, sera installé au lacet à côté du pylône et sera monté et démonté, chaque année afin de ne pas détériorer le visuel.

La vente du bois aura lieu par approvisionnement et le prestataire chargé de l'opération sera l'entreprise CAMPERO de la vallée de la Tinée.

Pour 2015, les rentrées financières s'élèveront à 100 000 €uros en sachant qu'il appartiendra à l'ONF de faire l'avance de toute l'opération, permettant ainsi à la municipalité de ne pas être situation délicate. Par ailleurs, il est prévu de dédommager la commune de Saint Martin Vésubie en lui octroyant 5 000 €uros.

Monsieur LECLERCQ précise qu'une piste serait à faire pour permettre l'accès routier. Monsieur le Maire l'informe que cela est prévu par la métropole qui fera une sortie directement sur la route avec la sécurité idoine.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des orientations prévues à l'aménagement de la forêt communale, il est prévu le passage en coupe des parcelles 1, 2 et 4 sur le massif du Libaret.

Ces coupes sont vendues en bois façonnés et une aide de 73 020 € (montant estimatif) auprès du Conseil Général sera sollicitée, selon le détail suivant :

- Pour la mise des bois bord de route :
  - Parcelle 1. 2. 4 : (5 200 m<sup>3</sup> x 13 €) x 20 % = 13 520 €
- Pour la mobilisation par câble :
  - Parcelle 1. 2. 4 : (5 200 m<sup>3</sup> x 10 €) = 52 000 €
- Pour les bois déperissant :
  - Parcelles 1. 2. 4 : (500 m<sup>3</sup> x 15 €) = 7 500 €

Les volumes précis issus du calepin de cubage serviront de base au réajustement exact du montant de l'aide.

Le conseil municipal de Venanson accepte que le montant des subventions soit versé directement à l'ONF au cours de l'opération. Le reversement s'effectuera suivant les règles dictées dans la convention tripartite de vente groupée.

**Voté à l'unanimité.**

## **RÉGULARISATION ASSIETTE FONCIÈRE PISTE DE RIGONS**

---

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été réalisé par Force 06, une piste pour désenclaver le Hameau de Rigons qui va devenir par une prochain délibération, une voie communale.

Afin de régulariser la situation juridique de l'assiette foncière de la piste, la commune doit acquérir cette assiette et engager un géomètre afin qu'il effectue un relevé topographique, qu'il cadastre cette piste et qu'il réalise un document d'arpentage individuel propriété par propriété, afin de procéder à l'acquisition des parcelles auprès de chaque propriétaire riverain.

Madame LORE souhaite savoir si le déneigement est prévu sur cette piste.

Monsieur le Maire lui répond par la négative en précisant que les manœuvres de déneigement s'arrêtent au niveau de chez Louis MACCONI et de la route des Granges, au niveau des habitations.

**Voté à l'unanimité.**

## **DEMANDE D'ÉTUDE PAR LE SDEG CONCERNANT L'EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE VERS LE QUARTIER DES VIGNES**

---

Monsieur le Maire demande s'il s'avère opportun de faire réaliser une étude par le SDEG en vue de l'extension du réseau électrique vers le quartier des Vignes car en effet, deux agriculteurs et deux propriétaires sont installés dans ce quartier et souhaitent étendre leur activité.

Cette extension pourrait permettre l'accroissement de l'activité agricole de deux jeunes agriculteurs dont les propriétés se situent au quartier des Vignes et soutenir ainsi, le développement économique souhaité par la municipalité.

Madame LORE informe que même si cela fait partie du programme de campagne du maire, elle trouve cette décision très bonne mais s'interroge sur le destinataire de la facture.

Monsieur le Maire informe que intéressés ne devront payer que les intérêts réalisés sur cette opération.

Il informe également qu'une prochaine réunion aura lieu avec la métropole qui détient la compétence liée à l'extension du réseau électrique.

**Voté à l'unanimité.**

## AVENANT AU CABINET DOT MARCHÉ GRANDE DU LAVOIR

- Vu la délibération n° 47.11.2012 acceptant que la commune prenne la maîtrise d'ouvrage directe du projet,
- Vu la délibération n° 05.03.2013 acceptant le principe des travaux et des financements des travaux de réhabilitation de la grange du lavoir
- Vu l'avis émis par la Commission d'Appels d'Offres

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que les travaux arrivent à leur fin.

De ce fait, et concernant les marchés de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres d'approuver l'avenant n°4 dans le cadre de la maîtrise d'oeuvre.

Cet avenant prend en compte :

- La demande d'ajout de prestations dans le cadre de l'instruction du permis de construire par les architectes des bâtiments de France (murs en pierre et toiture en bardeaux de mélèze) ;
- La demande du Conseil Général de se rapprocher du Label Ecogîte ayant nécessité une étude thermique complémentaire et la modification des prestations d'isolation, de fenêtres et de chauffage.

Monsieur le maire présente les caractéristiques de l'avenant n°1 :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant	Variation
	Cabinet DOT architecte	33 205.15 €	16 761.25 €	49 966.40 €	
	T.V.A. 10 %	3 320.51 €	1 676.12 €	4 996.64 €	
	<b>TOTAUX T.T.C.</b>	<b>36 525.66 €</b>	<b>18 437.37 €</b>	<b>54 963.04 €</b>	<b>+ 50.40 %</b>

Monsieur le Maire propose donc aux membres d'approuver l'avenant n°4 au marché de travaux dans le cadre de la maîtrise d'oeuvre, comme détaillé ci-dessus.

**Voté à l'unanimité.**

XXX

Ensuite, il donne lecture de la lettre reçue de Madame Annick JESTIN concernant la rétrocession de la servitude du canal tombée en désuétude. Sa demande va être étudiée et ce dossier sera proposé prochainement en conseil municipal. Pour les propriétaires qui seraient intéressés, une rétrocession à titre gratuit semble possible. Seuls resteraient à la charge des propriétaires, les frais de géomètre et les actes notariés.

L'ordre du jour est épuisé mais la première Adjointe demande la parole et informe Monsieur le Maire de sa démission de première Adjointe et conseillère municipale. Elle donne lecture d'un courrier précisant les raisons de sa démission et le distribue à tous les membres du conseil municipal.

Sa déclaration a été applaudie par les élus de l'opposition et par le public.

Monsieur MIRON prend la parole au nom de ses collègues et se dit choqué d'une telle attitude et se trouve déçu de cette décision qui aurait dû être annoncée différemment à son sens. En effet, une discussion préalable aurait pu être entreprise afin de trouver un consensus.

Monsieur le Maire déplore cette décision mais en prend note et rappelle que cette demande doit être assujettie à l'approbation de Monsieur le Préfet. A cet effet, Madame EYMOND doit adresser sa demande par courrier.



## QUESTIONS DIVERSES

---

Madame MARTIN demande pourquoi elle doit régler une taxe d'habitation sur son garage.

Monsieur le Maire lui propose de se rapprocher de la trésorerie pour toute réclamation.

Madame LORE prend la parole et informe qu'à une certaine distance de l'habitation, le garage peut être considéré comme une pièce d'habitation.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H45.**